



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 juin 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Serge LHOTELLIER

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 21

M. LHOTELLIER	M. GHARBI	Mme PANAGOS	Mme SIDI DRIS
Mme AUDIBERT	M. GILLET	Mme PRALON	Mme TEIXEIRA DE SOUSA
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. RICHARD	M. TIDONA
M. DE GEA	Mme LEVY	Mme RIVES	
M. GABRIELE	M. MARKOVIC	M. SALI	
M. GARCIN	M. MENDY	Mme SEILER	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme MACARIO	à	M. LHOTELLIER
M. MANACORDA	à	M. TIDONA

M. DOYER	à	M. RICHARD
----------	---	------------

Absents/excusés : 3

M. BEN MIHOUB	M. KHALFAOUI	M. SMAILI
---------------	--------------	-----------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 26-38 Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration Extraordinaire du 9 juin 2026	<u>N° 26-38 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2026</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le compte rendu du Conseil d'Administration Extraordinaire du 9 juin 2026. Le Conseil d'Administration, Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,
---	--

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

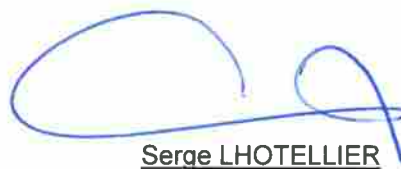
Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	23	Abstention	1	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

APPROUVE le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration Extraordinaire du 9 juin 2026.

Le Président du Conseil d'Administration,



Serge LHOTELLIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU 9 JUIN 2026

COMPTE RENDU

Administrateurs		
Nombre d'Administrateurs en exercice : 27		
Présents	Absents / Excusés	Pouvoirs
Mme AUDIBERT M. BEN MIHOUB (arrivée à 9 h 26) Mme BERNARDINI M. DOYER M. GARCIN M. GHARBI M. GILLET Mme KADDOUR M. KHALFAOUI Mme LEVY M. LHOTELLIER Mme MACARIO M. MARKOVIC Mme PRALON M. RICHARD Mme RIVES Mme SEILER Mme SIDI DRIS Mme TEIXEIRA DE SOUSA M. TIDONA	M. DE GEA M. GABRIELE M. MANACORDA M. MENDY Mme PANAGOS M. SALI M. SMAILI	M. GHARBI M. TIDONA M. GARCIN M. MARKOVIC
19 puis 20	7	4
Nombre de votants [présents/représentés] : 24 variable (Cf. délibération en fonction heures arrivée/départ)		

Services de THM		Autres participants	
Mme Christel MONDOLONI M. Philippe CATALAN Mme Carole PRANDT Mme Isabelle RAVAZZOLA M. Norbert CEZANA	Directrice Générale Directeur Général Adjoint Directrice des Affaires Juridiques Directrice des Finances Ajointe Gestionnaire Dir. Aff. Juridiques	M. LOUBEYRE Mme BAILLY	Représentants de l'Etat

Consécutivement à la délibération n° 26/05/088 du Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE du jeudi 21 mai 2026, une nouvelle désignation des membres du Conseil d'Administration de Toulon Habitat Méditerranée est intervenue.

Mme MONDOLONI, Directrice Générale remercie les participants de leur présence et demande à M. GILLET, doyen d'âge de l'assemblée, de la rejoindre afin de présider ce Conseil d'Administration jusqu'à l'élection du nouveau Président.

M. GILLET ouvre la séance à 9 h 11.

1) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. GILLET contextualise son intervention et propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Les membres du Conseil d'Administration se présentent tour à tour en indiquant leur fonction et leur mandat le cas échéant.

Mme MONDOLONI souligne qu'une personne est démissionnaire. Le Conseil d'Administration comporte à cet égard 27 membres au lieu de 28. La personne sera prochainement remplacée pour représenter la Banque des Territoires.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

⇒ 15 membres représentant la Métropole TPM

➤ Conseillers Métropolitains :

- M. LHOTELLIER Serge
- Mme AUDIBERT Hélène
- M. KHALFAOUI Ali
- Mme MACARIO Margaux
- M. TIDONA Thierry
- M. GABRIELE Henri

➤ Personnes qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat :

- M. GARCIN Daniel
- M. GILLET André
- Mme PANAGOS Marie Thérèse
- M. MANACORDA Cédric
- Mme PRALON Alexia
- M. GHARBI Ali
- Mme NEY Marie Françoise – Démissionnaire
- Mme BERNARDINI Nicole
- Mme RIVES Carole

⇒ **2 représentants désignés par les institutions suivantes :**

- M. RICHARD Stéphane comme représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Var
- M. DOYER Alain Charles comme représentant désigné par les Associations des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département

⇒ **2 représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :**

1. M. BEN MIHOUB Samir
2. Mme LEVY Geneviève

De plus, il convient de prendre acte que :

⇒ **les 5 représentants des locataires suivants élus lors des élections des représentants des locataires du 08/12/2022, sont reconduits :**

- M. MARKOVIC Igor (AVAL – Familles de France / UNLI)
- Mme KADDOUR Zahia (AVAL – Familles de France / UNLI)
- M. SMAILI Djemel (AVAL – Familles de France / UNLI)
- M. DE GEA Laurent (AFOC)
- Mme SIDI DRIS Zohra (Indecosa-CGT)

Par ailleurs, désormais, en application de la réglementation :

⇒ **4 représentants du personnel de THM désignés lors de la séance du Conseil Social et Économique du 26/03/2026 siègent également avec voix délibérative au Conseil d'Administration :**

- Mme SEILER Morgane - collègue employés / ouvriers
- Mme TEIXEIRA DE SOUSA Rachida – collègue employés / ouvriers
- M. SALI Jean-Marie – collègue agents de maîtrise
- M. MENDY Alain – collègue ingénieurs / cadres administratifs / chefs service

Le Conseil d'Administration, à la suite des informations communiquées, après avoir délibéré selon le vote suivant :

Votes favorables	23	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

PREND acte de sa nouvelle composition.

Arrivée de M. BEN MIHOUB à 9 h 26.

2) ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. GILLET procède à la présentation du projet de délibération relatif à l'élection du Président du Conseil d'Administration et vérifie que le quorum soit bien atteint.

M. GILLET indique que M. LHOTELLIER est candidat à cette fonction et explique qu'à défaut de dispositions expresses quant au vote à bulletin secret, le vote à main levée s'applique, sauf opposition de l'un des membres de l'Assemblée.

Compte tenu qu'aucune opposition n'est formulée, l'élection du Président a lieu à main levée.

Mme SIDI DRIS souhaite avant de procéder au vote que M. LHOTELLIER présente 3 grandes mesures qu'il entend prendre pour les HLM.

M. LHOTELLIER indique qu'il n'est pas encore Président, mais que s'il devait être élu, il s'engage à être au contact et à l'écoute des locataires. La mission d'intérêt général restant les locataires.

M. LHOTELLIER ajoute qu'il débutera son mandat en faisant le tour de l'ensemble du patrimoine de THM pour être à l'écoute. Avec les moyens à disposition de l'Office, sous l'impulsion des services et du Conseil d'Administration, ainsi que des services de l'Etat, il s'attachera à améliorer la qualité de vie de tous.

M. LHOTELLIER précise qu'il effectuera également le tour des équipes de THM, afin de rencontrer les collaborateurs qui travaillent à THM.

M. LHOTELLIER souhaite également associer la Commune de la Seyne-sur-Mer.

Il ajoute toutefois qu'il ne cherche pas à convaincre. La confiance ne se décrétant pas, mais se méritant. Il demande de lui faire confiance, et de continuer à faire confiance à THM.

Il cite une parabole chère à Mme Josée MASSY, Présidente de TPM indiquant qu'au sein d'une équipe chaque acteur est un petit colibri.

En tant que Président du Conseil d'Administration, M. LHOTELLIER fera sa part, la Directrice Générale fait la sienne, les Administrateurs vont faire la leur, et même les locataires peuvent faire la leur en participant, ainsi que le personnel également.

THM représente un bel édifice et il convient de préserver sa solidité.

Mme KADDOUR souhaite savoir quelle sera la place de la présidence avec les associations de locataires sur le terrain.

M. LHOTELLIER indique que les locataires sont la raison de vivre de THM et qu'il faut leur offrir un logement dans les meilleures conditions possibles. La place des associations de locataires est déjà prévue dans les instances, la CALEOL, la CAO et puis le CCL.

M. LHOTELLIER ajoute que s'il est élu comme président de ce grand Office HLM, ce sera une première pour lui, une découverte.

M. LHOTELLIER souhaite que la confiance lui soit accordée, et ajoute qu'il s'efforcera de ne pas décevoir les représentants des associations.

M. LHOTELLIER confirme sa candidature.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

ELIT M. Serge LHOTELLIER en qualité de Président du Conseil d'Administration de Toulon Habitat Méditerranée.

M. LHOTELLIER remercie les membres du Conseil d'Administration de l'avoir élu comme Président de THM, et mesure l'honneur qui lui est faite, mais a également conscience de la responsabilité qui est sienne, et les questions préalables qui ont été posées le confortent dans cette responsabilité dont il mesure l'importance.

M. LHOTELLIER précise pour répondre à la question relative à son action sur le terrain, qu'il n'a pas encore déterminé quand, ni comment, mais prendra toutefois le temps d'écouter, de concerter, d'obtenir l'avis des uns et des autres, et décidera ensuite.

Mme MONDOLONI informe que le service communication de THM a prévu de venir faire quelques photos, afin de communiquer sur ce changement de Conseil d'Administration, et sollicite l'accord des membres du Conseil d'Administration.

3) ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. LHOTELLIER propose de désigner outre le Président, membre de droit, les Administrateurs suivants en qualité de membres du Bureau :

- Mme AUDIBERT Hélène
- M. GILLET André
- Mme MACARIO Margaux
- M. RICHARD Stéphane
- M. TIDONA Thierry

Et en qualité de représentants des locataires : M. DE GEA Laurent.

Mme SIDI DRIS apprécie qu'il soit prévu une rotation parmi les représentants des associations de locataires.

Mme SIDI DRIS ajoute que M. DE GEA n'a pu avoir l'autorisation de son employeur pour se libérer et prie le Conseil d'Administration de l'excuser.

Aucune objection n'étant formulée quant à un vote à main levée, il est procédé au vote dont il s'agit à main levée.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

DESIGNE en qualité de membres du Bureau :

- M. LHOTELLIER Serge, *Président, membre de droit.*
- Mme AUDIBERT Hélène
- M. GILLET André
- Mme MACARIO Margaux
- M. RICHARD Stéphane
- M. TIDONA Thierry

Et en qualité de représentants des locataires : M. DE GEA Laurent.

4) DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT

M. LHOTELLIER propose au Conseil d'Administration, afin d'instaurer un équilibre territorial, de conférer à M. Thierry TIDONA, premier adjoint au Maire de La Seyne-sur-Mer, le titre de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Aucune objection n'est formulée quant à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

CONFERE à M. Thierry TIDONA le titre de Vice-Président du Conseil d'Administration de Toulon Habitat Méditerranée.

5) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS

M. LHOTELLIER propose la désignation des membres de la Commission d'Attribution et d'Examen de l'Occupation des Logements par un vote à main levée.

Aucune objection n'étant formulée quant à un vote à main levée, M. LHOTELLIER indique le nom des membres figurant sur ce projet de délibération :

- M. LHOTELLIER Serge
- M. GARCIN Daniel
- Mme LEVY Geneviève
- M. RICHARD Stéphane
- M. TIDONA Thierry
- Mme SIDI DRIS Zohra (représentant des locataires)

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré selon le vote suivant :

Vote favorable	24	Abstention	0	Votes contre	0
----------------	----	------------	---	--------------	---

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré selon le vote suivant :

DESIGNE comme membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements, les Administrateurs suivants :

- M. LHOTELLIER Serge
- M. GARCIN Daniel
- Mme LEVY Geneviève
- M. RICHARD Stéphane
- M. TIDONA Thierry
- Mme SIDI DRIS Zohra (représentant des locataires)

M. LHOTELLIER annonce que la prochaine CALEOL se déroulera le 10 juillet 2026 à 9 h 00.

Mme MONDOLONI ajoute que les convocations seront adressées prochainement.

M. LHOTELLIER indique par ailleurs qu'une seconde CALEOL se tiendra le 30 juillet 2026

6) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. LHOTELLIER aborde la délibération relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise que les règles de fonctionnement de THM nécessitent d'avoir recours à des marchés publics. Il appartient ainsi à la Commissions d'Appel d'Offres de statuer sur les marchés que THM est appelé à engager.

M. LHOTELLIER propose la liste suivante avec des titulaires et suppléants.

Dans cette Commission d'Appel d'Offres, la ville de TOULON et celle de LA SEYNE-SUR-MER sont représentées, ainsi que des représentants des locataires.

- 3 membres du Conseil d'Administration ayant la qualité de titulaires
- M. KHALFAOUI Ali
- M. GABRIELE Henri
- M. MARKOVIC Igor
- 3 membres du Conseil d'Administration ayant la qualité de suppléants
- Mme LEVY Geneviève
- M. GHARBI Ali
- M. BEN MIHOUB Samir

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

DESIGNE comme membres de la Commission d'Appel d'Offres, les Administrateurs suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. KHALFAOUI Ali	Mme LEVY Geneviève
M. GABRIELE Henri	M. GHARBI Ali
M. MARKOVIC Igor	M. BEN MIHOUB Samir

7) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE (CCL)

M. LHOTELLIER aborde la délibération relative à la désignation des membres du Conseil d'Administration au Conseil de Concertation Locative (CCL).

Mme MONDOLONI indique que les représentants des locataires sont membres de droit, et que le Conseil d'Administration doit nommer 2 administrateurs afin de siéger en CCL.

M. LHOTELLIER propose que les deux membres du Conseil d'Administration pour siéger en sus des membres institutionnels, soient Mme Marie-Thérèse PANAGOS et Mme Carole RIVES.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

DESIGNE comme membres du Conseil de Concertation Locative, les Administrateurs suivants :

- Mme PANAGOS Marie-Thérèse

- Mme RIVES Carole

Mme MONDOLONI indique que le prochain CCL est prévu le 22 juillet 2026. Toutefois cette date sera peut-être susceptible d'être modifiée.

8) DELEGATION DE COMPETENCES AU BUREAU

M. LHOTELLIER indique qu'il est proposé au Conseil d'Administration afin de faciliter et d'accélérer la réactivité des services de l'Office, de déléguer au Bureau des compétences et cède la parole à Mme MONDOLONI.

Mme MONDOLONI explique, pour les Administrateurs nouvellement désignés, que le Bureau est une émanation restreinte du Conseil d'Administration et peut bénéficier de certaines délégations de compétences.

Sont présentées au sein de cette délibération les délégations qui étaient historiquement conférées au Bureau et qui sont de deux ordres.

La première, se rapporte aux souscriptions d'emprunts ou aux placements de trésorerie, le Bureau étant plus facile à réunir, pour agir rapidement.

Le deuxième point concerne l'approbation du montant de la part variable de la rémunération Directrice Générale.

Mme MONDOLONI explique que les Directeurs Généraux d'OPH disposent d'une rémunération composée d'une part fixe qui est fonction du nombre de logements gérés par l'office, et d'une part variable qui est fonction de certains objectifs à atteindre.

Chaque année, le Bureau vérifie si les objectifs sont atteints et si la part variable peut être versée.

Ce sont les deux seuls points qui historiquement ont été délégués au Bureau.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

DELEGUE au Bureau les compétences énumérées dans le projet de délibération.

9) AUTORISATION PERMANENTE CONFEREE A LA DIRECTRICE GENERALE AUX FINS D'ESTER EN JUSTICE

M. LHOTELLIER indique que la délibération a trait à l'autorisation permanente conférée à la Directrice Générale aux fins d'ester en justice pour les cas suivants et ce, devant l'ensemble des juridictions, quel que soit leur degré :

- Contentieux en matière de marchés publics de travaux
- Contentieux en matière de marchés publics de prestations
- Contentieux pour troubles de jouissance
- Contentieux pour troubles de voisinage
- Contentieux pour impayés de loyer
- Contentieux inhérents au personnel
- Autres natures de contentieux.

En conséquence, en vue de préserver les intérêts de l'Office, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser de façon permanente la Directrice Générale à ester en justice pour l'ensemble des cas énumérés ci-dessus.

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

AUTORISE de façon permanente la Directrice Générale à ester en justice pour l'ensemble des cas énumérés ci-dessus et ce, devant l'ensemble des juridictions, quel que soit leur degré.

Mme MONDOLONI précise qu'un état des contentieux dans lesquels THM a été partie, est présenté annuellement pour information au Conseil d'Administration.

10) NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE DE L'INTERIM

M. LHOTELLIER présente la délibération relative à la nomination du Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim, et cède la parole Madame la Directrice Générale.

Mme MONDOLONI indique qu'il est nécessaire de désigner un Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim amené à intervenir en cas d'empêchement temporaire ou définitif du Directeur Général afin que l'Office puisse continuer à fonctionner.

A ce jour, le Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim est M. Jacques VANDEBEULQUE, qui aurait dû être présent, mais qui, pris par une formation, n'a pas pu se joindre au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ayant été renouvelé en grande partie, cette délibération est de nouveau soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Depuis 3 ans, M. Jacques VANDEBEULQUE, est Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim.

Mme SIDI DRIS indique qu'elle s'était abstenue de voter il y a 3 ans car elle n'avait pas assez de recul, mais aujourd'hui le travail est fait et il faut continuer.

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

DESIGNE à nouveau M. Jacques VANDEBEULQUE en qualité de Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christel MONDOLONI Directrice Générale.

11) AUTORISATION DE DELEGATIONS DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

M. LHOTELLIER aborde la délibération relative à l'autorisation de délégation de signature de Madame la Directrice Générale à différents collaborateurs.

Mme MONDOLONI ajoute que cette délibération avait déjà été validée auprès du précédent Conseil d'Administration, mais il paraissait important d'informer le Conseil de toutes les délégations de signatures qui sont existantes au sein de THM.

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

AUTORISE la Directrice Générale, Mme Christel MONDOLONI, à opérer les délégations de signature selon le document annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LHOTELLIER demande à l'assemblée avant de poursuivre sur le volet informations, si quelqu'un a une remarque à formuler quant à ce Conseil d'Administration et interroge notamment le Représentant de l'Etat.

M. LOUBEYRE signale à cet égard, qu'il n'a aucune remarque à formuler.

INFORMATIONS :

Départ de M. LOUBEYRE à 10 h 32.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE - SECTEUR LOGEMENT SOCIAL

Mme MONDOLONI procède à une présentation de Toulon Habitat Méditerranée.

BUDGET SYNTHETIQUE 2026

Mme MONDOLONI résume rapidement la situation financière de l'Office et indique que contrairement aux idées reçues, un Office Public de l'Habitat ne perçoit pas de subventions, l'essentiel de ses recettes provient des loyers versés par ses locataires.

Elle précise que malgré la conjoncture la santé financière de la structure reste solide, avec un ratio de près de 10 % d'autofinancement net HLM.

CONFLIT D'INTERETS ET ATTEINTE À LA PROBITE

Mme MONDOLONI aborde le sujet de la prévention des risques de corruption et l'obligation de probité.

Elle indique que Toulon Habitat Méditerranée a engagé une démarche de mise en conformité avec les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), et plus particulièrement avec la loi Sapin II du 9 décembre 2016, entrée en vigueur en 2017. Les objectifs prioritaires de cette réglementation sont la lutte contre la corruption, le renforcement de la transparence des actions et la protection des lanceurs d'alerte.

Ce dispositif anti-corruption repose sur huit piliers fondamentaux :

- Le code de conduite : Le règlement intérieur de THM a été modifié afin d'y intégrer toutes les dispositions nécessaires en matière d'anti-corruption. Un engagement formel du Président en signant la charte, ainsi que l'engagement des Administrateurs à entrer dans ce dispositif de conflit d'intérêt. L'ensemble des collaborateurs de THM a été informé. Ainsi que la mise en place d'une politique cadeau.
- Le dispositif d'alerte interne : Une plateforme dédiée aux lanceurs d'alerte, baptisée *Whistleblower*, a été déployée au sein de l'Office.
- La cartographie des risques : Un important travail d'identification et de hiérarchisation des risques a été mené en collaboration avec l'ensemble des équipes.
- L'évaluation des tiers : Ce pilier consiste à analyser l'intégrité des fournisseurs avant d'engager des collaborations.
- Les contrôles comptables : Des procédures de contrôle comptable renforcées ont été mises en place.
- La formation et la sensibilisation : Des actions spécifiques ont été menées pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de l'Office à ces différents enjeux.
- Le régime disciplinaire : En cas de manquement ou de faute avérée, l'Office applique des sanctions disciplinaires strictes et proportionnées à la gravité des faits constatés.
- Le contrôle et l'évaluation interne : Afin de mesurer l'efficacité du dispositif, un rapport annuel détaillant l'ensemble des actions menées sera systématiquement présenté au Conseil d'administration.

Dans ce cadre, Il est demandé aux Administrateurs de signer la charte relative aux engagements à respecter par ces derniers et d'en restituer un exemplaire aux collaborateurs de THM.

M. LHOTELLIER rappelle que THM est un Office HLM Public, chargé d'une mission de service public, gérant de l'argent public.

Il ajoute que le logement social, est une force et un atout pour un territoire.

La mission n'est pas simple, elle est ambitieuse et il espère que chaque acteur continuera à la conduire à bien.

M. LHOTELLIER invite les membres du Conseil d'Administration qui le souhaitent à prendre la parole.

M. TIDONA intervient et remercie l'assemblée de la confiance qui lui est réservée en lui conférant le poste de vice-président et remercie également le Conseil d'Administration d'avoir associé la Commune de LA SEYNE-SUR-MER.

Il précise qu'il sera très attaché à servir cette institution, à soutenir au mieux THM, à être fidèle aux décisions que le Conseil d'Administration adoptera.

Il indique que le critère humain reste important et qu'il sera à l'écoute de l'ensemble des locataires.

Mme KADDOUR souhaite que le Président soit accessible et à l'écoute des associations.

M. LHOTELLIER répond que les locataires sont les personnes les plus importantes de THM puisqu'elles sont les bénéficiaires du travail collectif réalisé.

Il précise qu'il écoutera, concertera et décidera.

Mme MONDOLONI indique que le prochain Conseil d'Administration de THM se tiendra le 30 juin 2026 à 9 h.

M. LHOTELLIER remercie les participants et lève la séance à 10 H 36.